

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 avril 2018****N°DE180411_710_01****Nombre de conseillers**En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **onze avril**, à dix-neuf heures zéro minute,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **06/04/2018**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme Chrystelle BEAUMAIN, M. Norbert AUVRAY, adjoints, Mmes Karen VICK, Isabelle BERTOUNESQUE, Sandrine VERGNAC, Gaëlle BROUSSE-BEYLAT, MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

Excusés : Mme Céline SENDRON-GUERIN, a donné pouvoir à Mme Chrystelle BEAUMAIN
Mme Joëlle LEBERON, a donné pouvoir à Mme Karen VICK
M. Aurélien PROUILLAC, a donné pouvoir à Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT

Absents : Mme PASERO-MARIA Valérie, M. Jean-Noël BERTIN

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle BEAUMAIN

OBJET : REVISION DES TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2012, les tarifs forfaitaires des concessions en terrain ont été recalculés au m² et adoptés de la façon suivante :

Nouveaux Tarifs des Concessions	Emplacement fosse PLEINE TERRE	Emplacement CAVEAU ou tombeaux
Durée 30 ans	75 € le m ² réel	62 € m ² réel
Durée 50 ans	112,50 € m ² réel	93 € m ² réel

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 13 mars 2018 d'abroger la réversion au CCAS d'un 1/3 du prix des concessions terrain et columbarium. Il a été décidé de procéder à une augmentation de 1/6 du prix et propose les nouveaux tarifs :

.../

/...

Proposition de tarifs :

TARIFS RECALCULES sans Réversion CCAS avec augmentation part commune 1/6			TARIF UNIQUE par durée « Moyenne »
DUREE	Emplacement fosse PLEINE TERRE	Emplacement CAVEAU ou tombeaux	
Durée 30 ans	Passé de 75,00 € à 62,50 € le m² réel	Passé de 62,00 € à 51,66 € m² réel	57,08 € le m ² réel
Durée 50 ans	Passé de 112,50 € à 93,75 € m² réel	Passé de 93,00 € à 77,50 € m² réel	85,62 € le m ² réel
Durée perpétuelle	---	----	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs suivants des concessions funéraires en terrain (à des fins de pleines terres ou caveau) au profit du seul budget communal à compter du 1^{er} mai 2018 :

TARIF UNIQUE des concessions en terrain pour les durées suivantes :

30 ans : 57,08 € le m² réel

50 ans : 85,62 € le m² réel

Il est également fait révision des tarifs des concessions en columbarium avec abrogation de la réversion au CCAS d'1/3 du prix et augmentation de la part communale de 1/6.

TARIFS ACTUELS		PROPOSITION TARIFS REVISES sans CCAS et augmentés de 1/6
Durée 15 ans	158,40 € dont 105,60 € pour commune	132,00 €
Durée 30 ans	318,80 € dont 212,53 € pour commune	265,67 €
Durée 50 ans	528,00 € dont 352,00 € pour commune	440,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs suivants des concessions funéraires en columbarium au profit du seul budget communal à compter du 1^{er} mai 2018 :

TARIFS des concessions en columbarium :

15 ans : 132,00 €

30 ans : 265,67 €

50 ans : 440,00 €

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
P/copie conforme, Sigoulès le 2 mai 2018

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405344-20180411-DE180411_710_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2018

Publication : 02/05/2018

Patrick CONSOLÉ

